

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	3

Date de convocation :

10 juin 2022

Date d'affichage :

10 juin 2022

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 005-210501458-20220616-053_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Eloïse RIBAIL (a donné pouvoir à Monique JANIK)

Absent : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°53/2022 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS – ETE 2022

Le Maire explique :

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes poursuit l'organisation de marchés des producteurs dans le département, comme chaque année. Un marché de producteurs pourrait avoir lieu à Pont du Fossé, les mardis du 12 juillet au 23 août, de 16h à 21h. Il convient pour cela de conventionner avec la Chambre d'Agriculture.

Le Maire fait lecture de la convention.

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- ↳ **AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation des marchés de producteurs de Pays, été 2022, organisés les mardis du 12 juillet au 23 août, de 16h à 21h, avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,
Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 JUN 2022



Convention de partenariat
Organisation des « Marchés des Producteurs de Pays »
Été 2022 à Pont du Fossé

Entre la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, représentée par son Président, Eric LIONS
et la Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, représentée par Monsieur le Maire, Rodolphe PAPET

Il a été convenu ce qui suit :

Objet : Les « Marchés des Producteurs de Pays » seront organisés dans le respect de la charte nationale des marchés des producteurs de pays et du règlement intérieur départemental.

Ils auraient lieu les mardis du 12 juillet au 23 août 2022, de 16h à 21h

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes s'engage à :

• Avant les marchés :

- ✓ Informer, inscrire et sélectionner des producteurs agricoles selon les critères énoncés par la charte nationale
- ✓ Mettre en place un plan des marchés selon la configuration des lieux
- ✓ Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, flyers, panneaux aquilux)
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

- ✓ Placer ou faire placer les producteurs aux places qui leur seront attribuées
- ✓ Retirer les panneaux de communication réutilisables (aquilux) qui auront été installés pour signaler les accès

La Mairie de Pont du Fossé s'engage à :

- ✓ Accorder la gratuité aux exposants

• Avant les marchés :

- ✓ Prendre les arrêtés nécessaires pour la mise en place et le déroulement des marchés
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

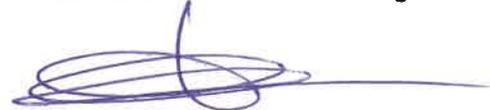
- ✓ Mettre à disposition des branchements électriques pour les exposants
- ✓ S'assurer que la place soit libre lors de l'installation des exposants
- ✓ Mettre à disposition des tables et des bancs pour que les visiteurs puissent prendre la collation dans le cadre des marchés
- ✓ Mettre à disposition des poubelles/containers auprès de l'espace restauration
- ✓ Prendre en charge une animation sur une partie des marchés organisés

Fait à :

Monsieur le Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Rodolphe PAPET

Le Président de la Chambre d'Agriculture



Eric LIONS